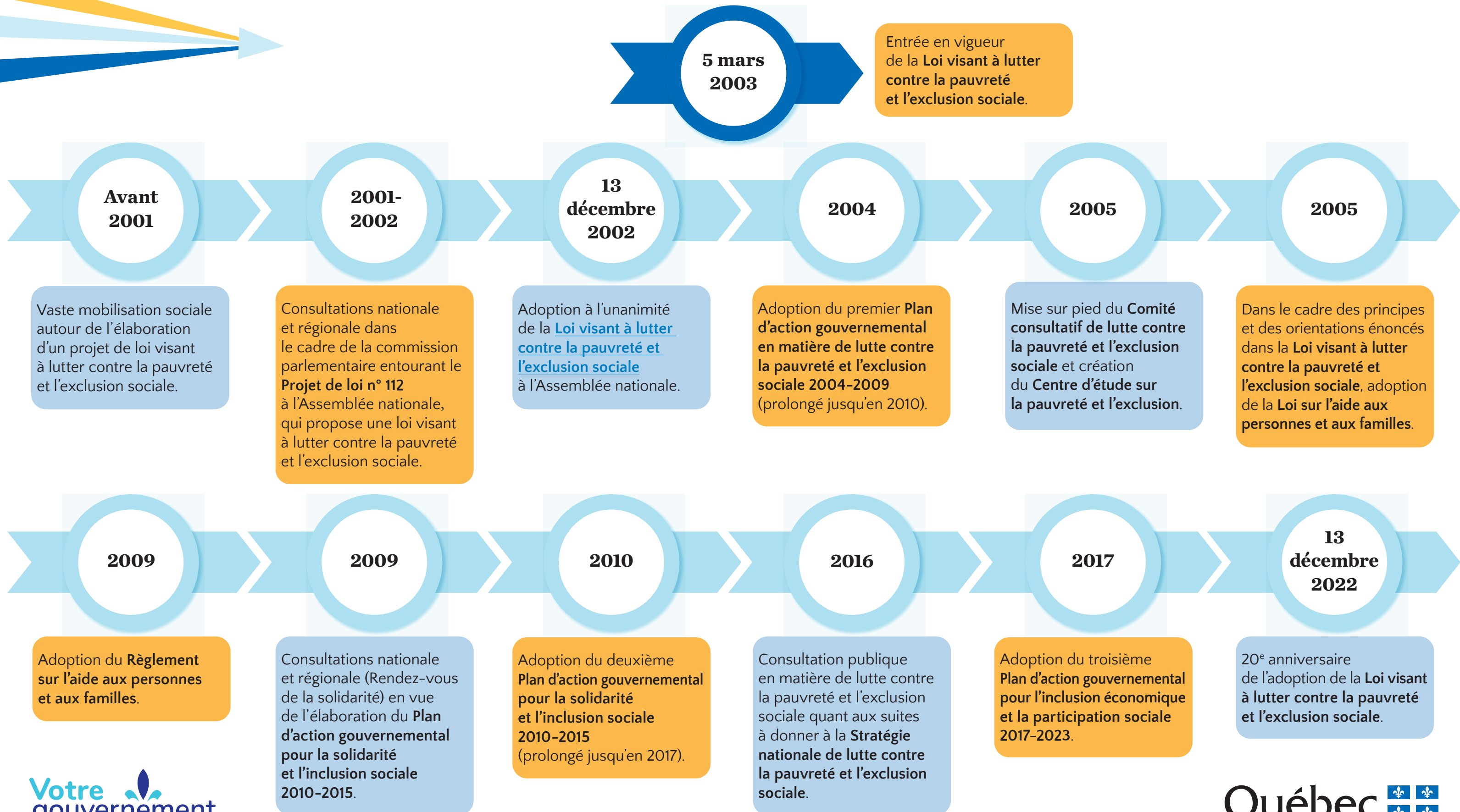


# 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

## MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE



### Depuis l'adoption de la Loi

☑ Plus de 14 G\$ ont été investis dans trois plans d'action gouvernementaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

☑ Implantation de l'approche territoriale intégrée avec les Alliances pour la solidarité, qui ont permis, entre autres, de développer une concertation locale et régionale élargie, de mettre l'accent sur le traitement de problématiques concrètes et de couvrir l'ensemble du territoire québécois.

☑ Mesures diverses instaurées au fil des années pour les prestataires et pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale (ex. : la gratuité des médicaments, l'indexation annuelle des montants des programmes d'assistance sociale, le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité, la mesure de soutien aux enfants, le Programme de revenu de base pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, etc.).

